

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

11 février 2021

Date d'affichage :

24 février 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-02-013

Objet de la délibération :

MEDEF - convention
action spécifique de
parrainage 2021.

Résultat du vote

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de février

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

Absents excusés : SIZINE Réjane
PRETRE Stéphane

Procurations : Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 janvier. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de poursuivre l'action menée en direction des publics demandeurs d'emploi par le MEDEF, ayant pour objet de faciliter l'accès à l'emploi marchand des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, il est proposé de renouveler la convention entre la commune et le MEDEF.

L'implication de la commune se définit par la mise à disposition gracieuse d'une salle permettant l'accueil pour une demi-journée par semaine afin de favoriser les rencontres demandeur d'emploi – parrains – structure porteuse – Medef territoires Francs-Comtois ainsi

qu'une participation à hauteur de 7 300 €uros, dont 5 110 €uros (70 %) dès la signature de la convention et un 2^{ème} versement de 2 190 €uros (30 %) sous réserve de la production du bilan de l'action.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le MEDEF.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

